1. Le RPQS : outil de connaissance, d'information et de gestion
2. Le SISPEA : observatoire des enjeux locaux et nationaux
3. Le SISPEA : observatoire des enjeux locaux et départementaux
4. le 10e programme de l'AERMC: implications pour les services de l'eau, nature des actions subventionnées et règles de sélectivité
5. Le SISPEA : actions en cours sur l'agglomérations et SISPEA

Le SISPEA : observatoire des enjeux locaux et départementaux

- Enjeu institutionnel pour la DDT

- Sources d'incertitudes des indicateurs : les différentes interprétations du rendement

Le SISPEA : Enjeu institutionnel pour la DDT

- La disparition d'une ingénierie publique « État » entraîne une disparition à la DDT de la connaissance des services et du territoire

- Les RPQS et SISPEA, restent la principale source de données pour la DDT

- SISPEA permet d'établir des synthèses départementales, comparer avec les synthèses nationales

- permet d'ajuster les politiques publiques, notamment de prioriser l'action de l'État…

- de sortir des ratios, des moyennes de comparaison (prix moyen…), autant d'outils de gestion…

Enjeu institutionnel pour la DDT

Connaissance des services de l'Isère :

- structuration intercommunale, compétences, captages, ressources…difficultés et atouts des services

320 services AEP en Isère

Et assurer une mise à jour …

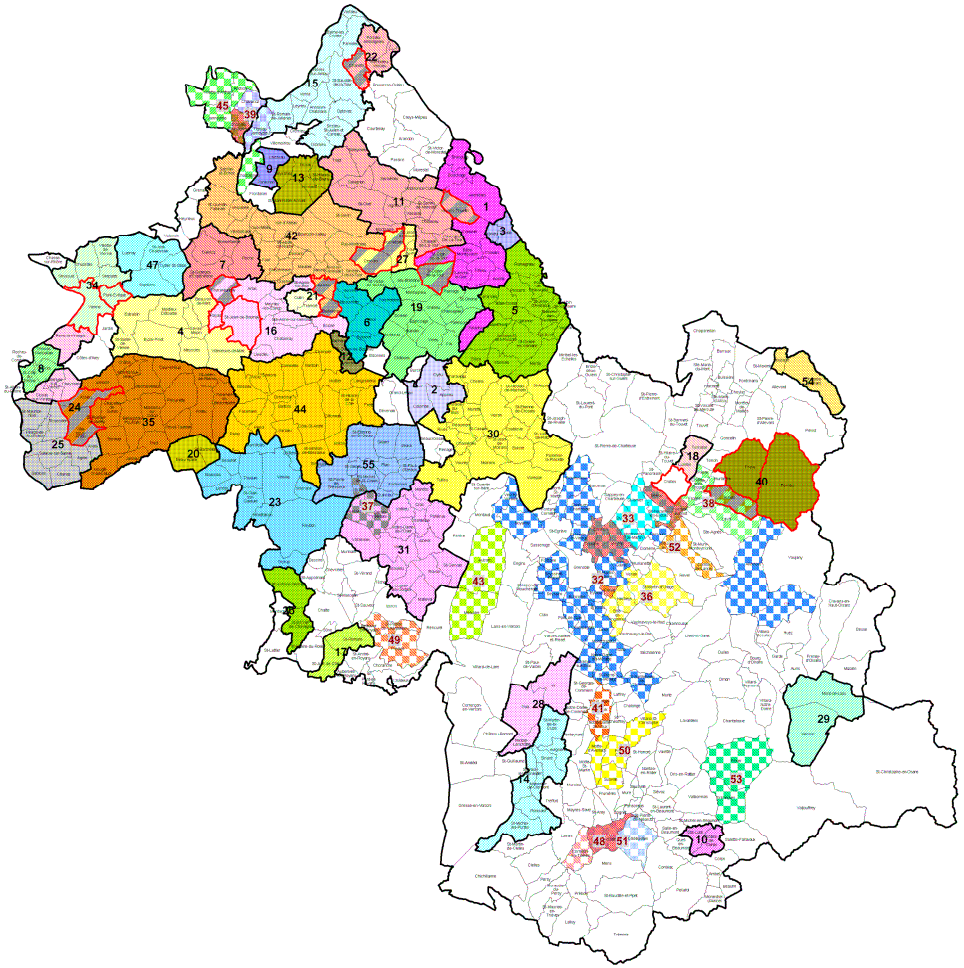

Enjeu institutionnel pour la DDT

Appliquer et ajuster les politiques publiques : application du décret « rendement », SDRE, SDCI…

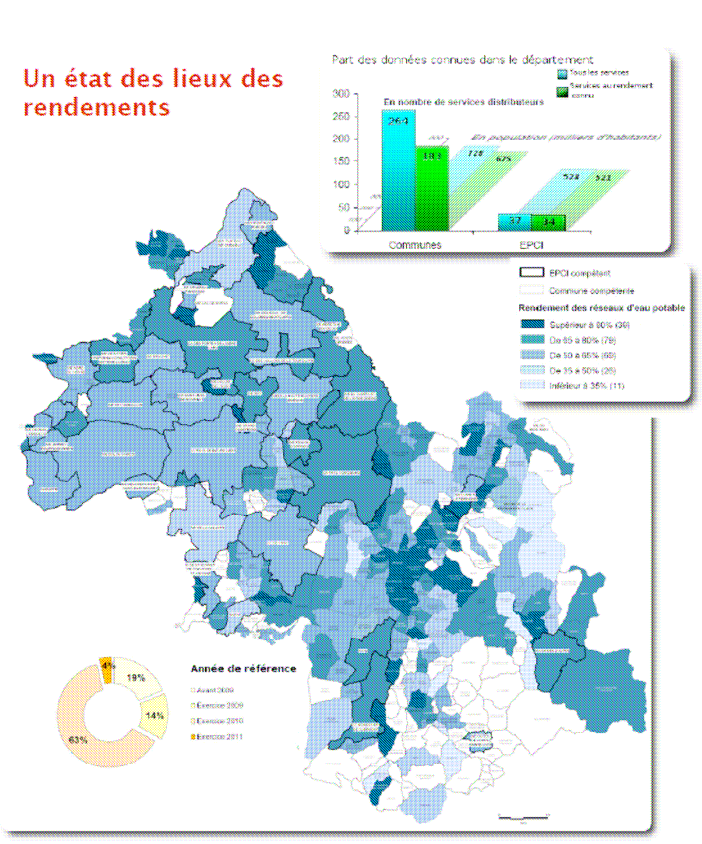

Enjeu institutionnel pour la DDT

avis de l'État dans la cadre de projets d'aménagement et la planification (SCoT, PLU)

SCoT de la Boucle du Rhône
- volet eau potable

1. **Structuration de la gestion de l'eau – gestion des durable des services**

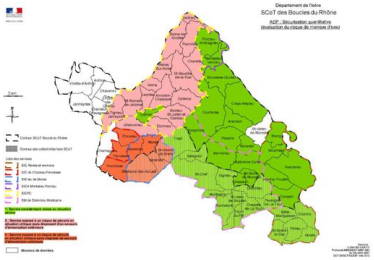

2. **Approche quantitative : besoins/ressources – rendements**

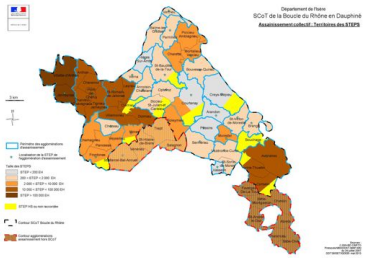

3. **Gestion qualitative : protection de la ressource en eau (nappe, captages d'eau potable) - Vulnérabilité**

4. **Rapprochement de la problématique «ressource en eau potable » et celle des « choix d'aménagement »**

Incertitudes sur les indicateurs à travers l'exemple du rendement

Rendement = Volume consommé autorisé (+ volume exporté) / Volume produit (+ Volume importé)

Avec : volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + Volume consommateurs sans comptage + Volume de service. Ces valeurs sont totalisées sur une année civile.

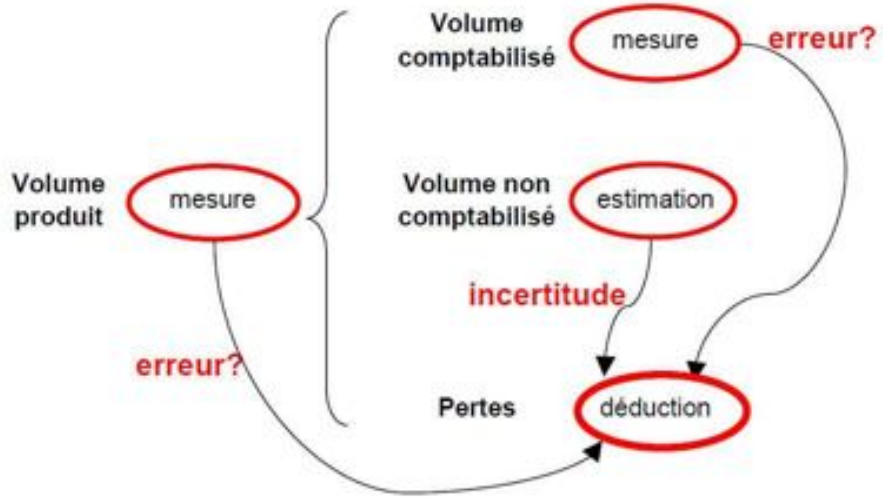

-Les volumes non comptabilisés sont ils correctement estimés ?

-Quelle est la fiabilité des compteurs domestiques? …

-…et celle des compteurs généraux ?

Les volumes non comptabilisés

Des volumes volontairement délivrés mais pas comptés (et pas toujours estimés): fontaines, services divers, droit d'eau, volumes de service (au sens du SISPEA) assimilés.

-Source de données ci contre : étude rendements CDRE 2012

-Quelques services confrontés à une fraction importante de Vnc pour des raisons particulières (droit d'eau, montagne…)

-Une proportion significative de services qui présentent une proportion de Vnc entre 1% et 5% du volume comptabilisé.

-Mais près de la moitié des services n'ont aucune estimation de leur Vnc

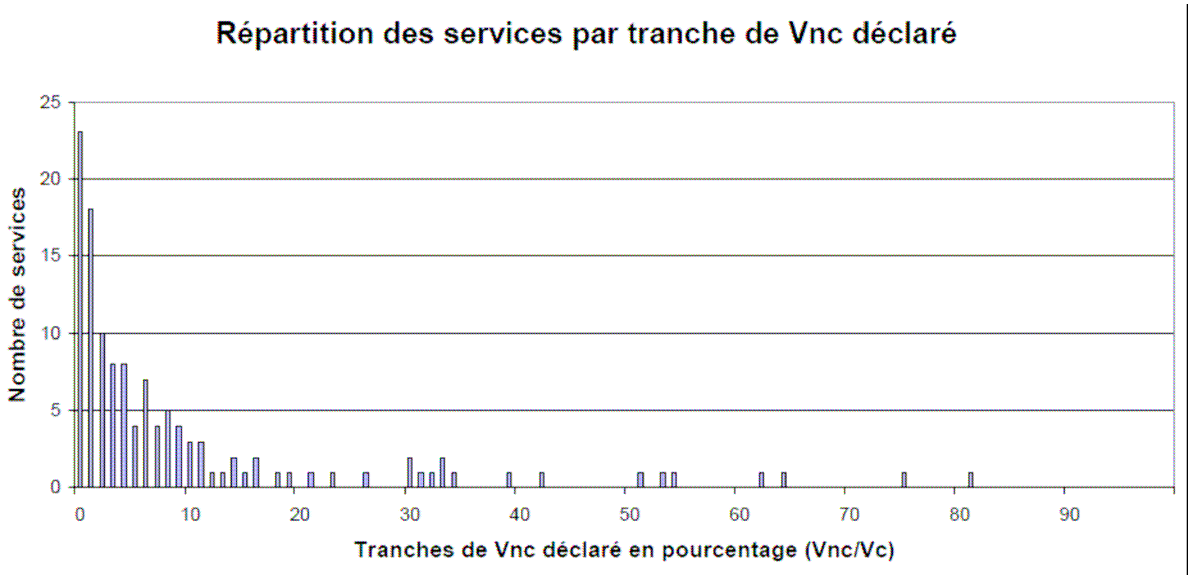

Les volumes non comptabilisés

Et pourtant…

EXEMPLE:

-Un service qui ne tiendrait pas compte de Vnc s'élevant à 4% des volumes comptabilisés et qui, de fait affiche un rendement erroné de 70% a un rendement réel de:

-70% x 1.04 = 72.8%

QUESTION:

Dans un service gravitaire structuré par étages, qu'en est-il des trop-plein des réservoirs ?…

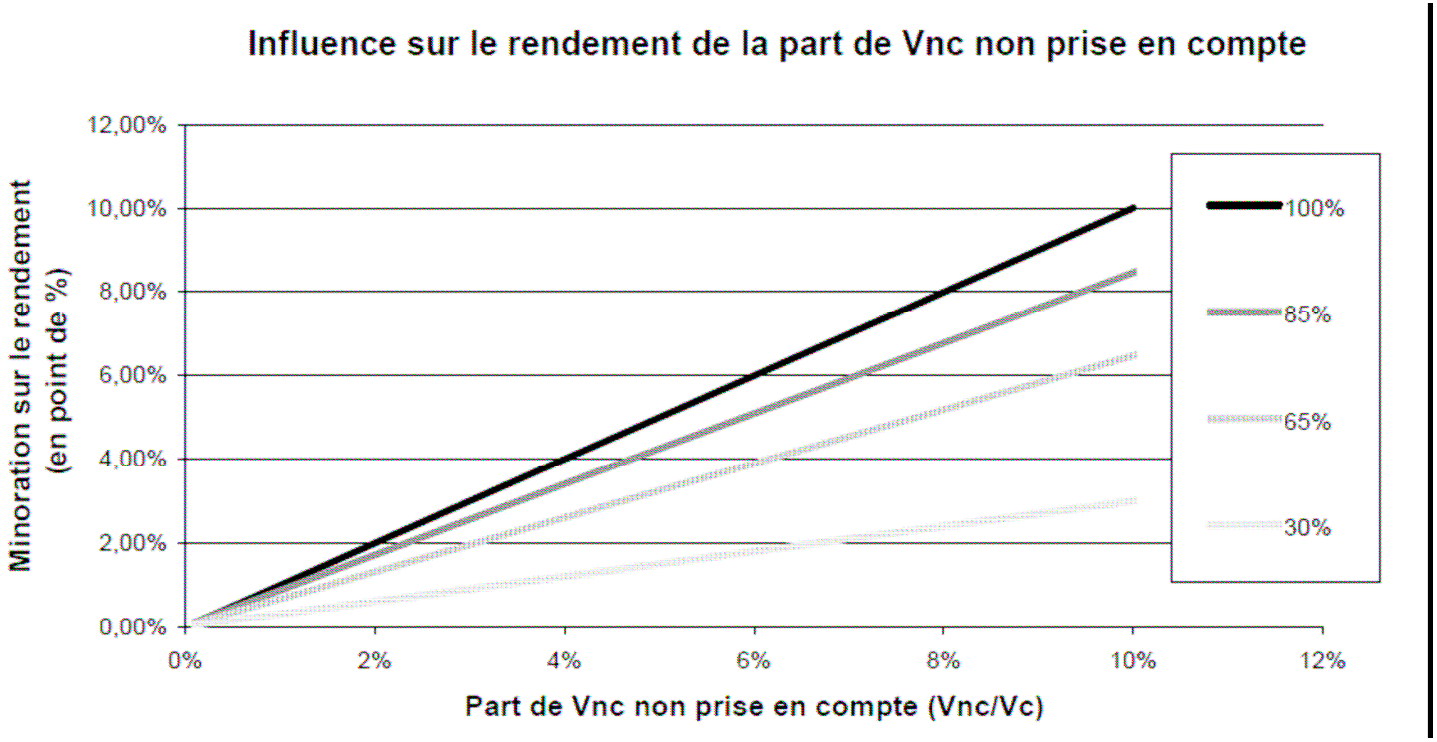

Les compteurs

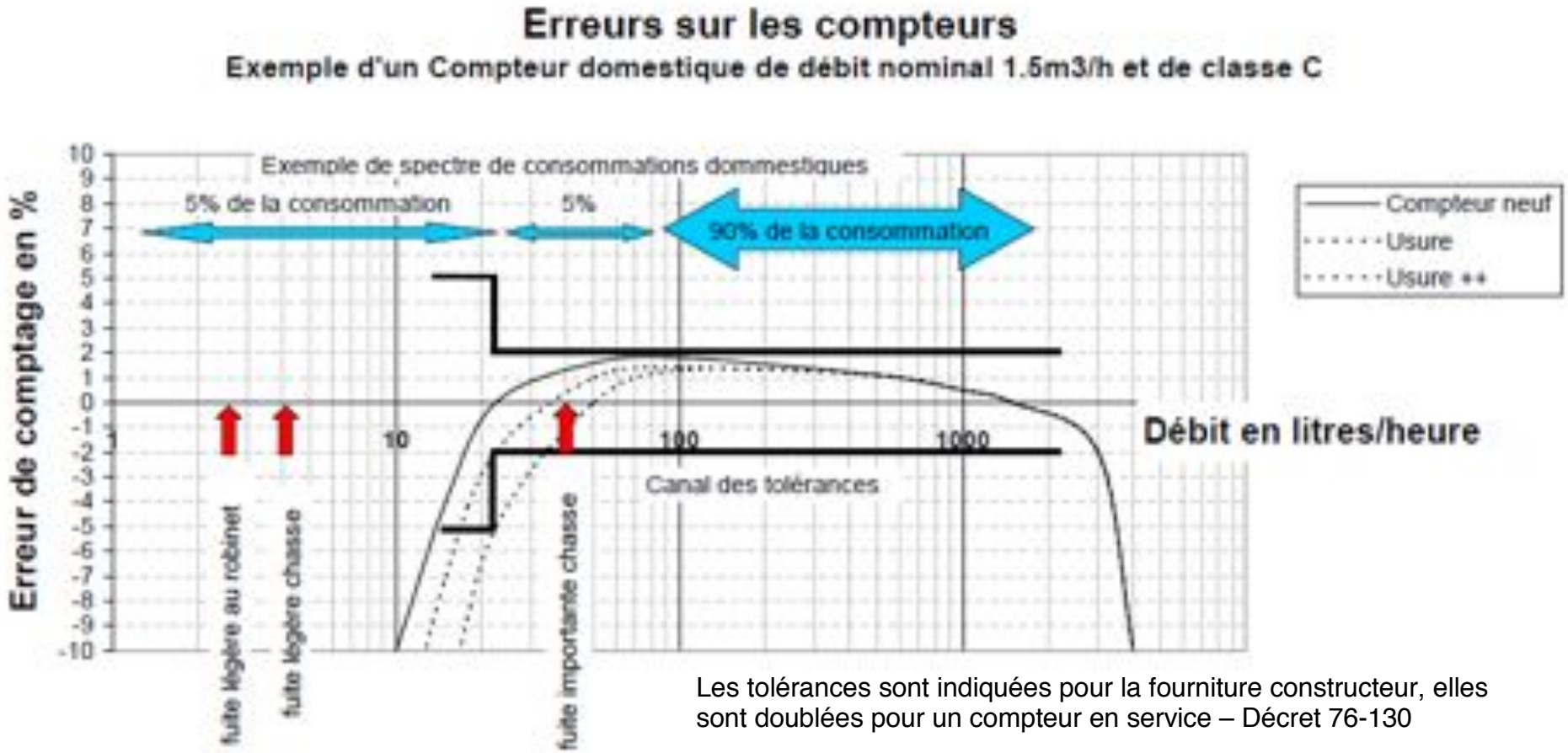

Les tolérances sont indiquées pour la fourniture constructeur, elles sont doublées pour un compteur en service – Décret 76-130

Les compteurs domestiques

Les débits sollicités sont essentiellement répartis sur la bonne plage de fonctionnement des compteurs (à conditions qu'ils soient bien dimensionnés et bien installés…)

Il y aura toujours des débits faibles qui échapperont presque totalement au comptage. L'impact sur l'estimation du rendement sera négligeable tant que la proportion des « fuites au robinet » restera faible. Mais c'est là une donnée difficile à obtenir. Une communication préventive auprès des usagers reste nécessaire.

Si le parc de compteur devient obsolète, il faudra ajouter des erreurs de plus en plus importantes (quelques dizaines de litres/heure par habitation concernée) et l'impact sur l'estimation du rendement conséquent.

Et les compteurs généraux?…

Sont-il situés de façon pertinente pour contrôler l'ensemble du service? Pas toujours.

Ils peuvent avoir un effet d'amélioration artificielle et non négligeable du rendement, ils sont souvent surdimensionnés (ce n'est pas le diamètre de la conduite qui doit fixer le diamètre du compteur, mais bien les plages de débits attendues et la précision désirée.

Les extrapolations

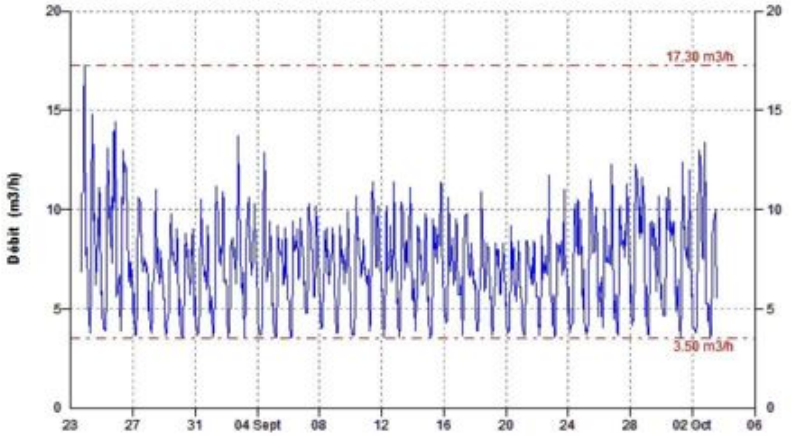

Observations :
- Le débit minimum est de 3.50 m³/h.
- Le débit moyen est de 7.16 m³/h.
- Le débit maximum est de 17.30 m³/h.

…On risque, selon la durée et la période de l'enregistrement, d'obtenir un résultat faussé. ⇒

⇒ Si le rendement est extrapolé par une mesure limitée dans le temps (absence de compteur)…

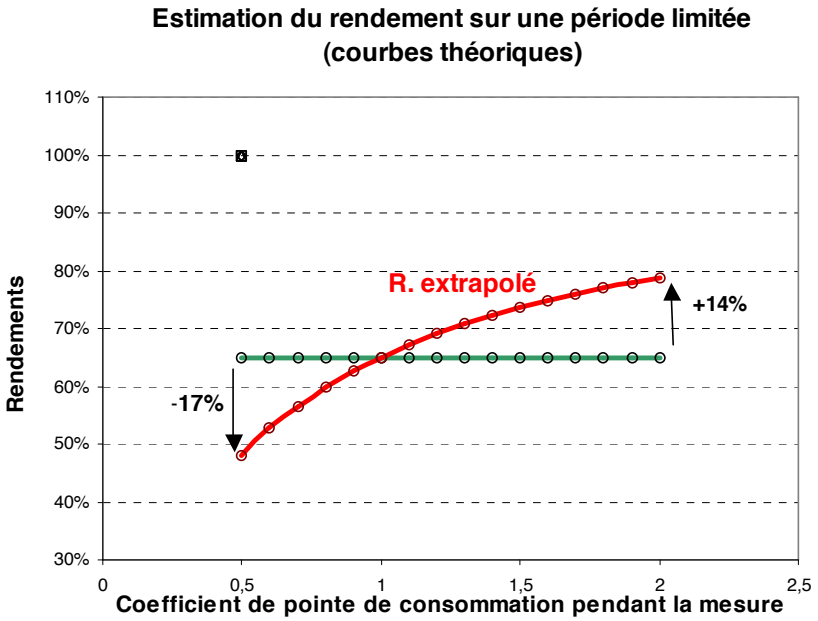

Conclusions

L'indicateur de performance rendement (comme tout indicateur basé sur des données mesurées ou estimées) est un indicateur sensible aux erreurs matérielles (métrologie), humaines (omission, interprétation, méthodologie) et contextuelles (position des compteurs, fonctionnement du réseau).

Le cadre réglementaire mis en place (indicateurs SISPEA) est un premier rempart aux « libertés de méthodologie » qui pourraient conduire à des informations erronées. Il est nécessaire que ce cadre soit totalement maîtrisé par le service déclarant.

Le décret du 27 janvier 2012 portant sur la réalisation d'un descriptif du réseau prolonge les décret et arrêté du 2 mai 2007 portant sur la définition des indicateurs de performance : il doit faciliter une détermination fiable de ces indicateurs à travers l'inventaire et la caractérisation de tous les éléments du dispositif.

Merci de votre Attention